



Le petit journal  
du **RAMPE**  
N°14 Juillet 2020

## L'été et ses rayons de soleil arrivent !

Dans cette nouvelle édition du Petit Journal vous retrouverez les actualités du RAMPE, son rôle et ses missions, des informations sur Pajemploi, ainsi qu'un article sur l'avenant au contrat de travail.

Vous pourrez également y trouver des articles dédiés à la Petite Enfance ainsi que la parole de l'assistante maternelle.

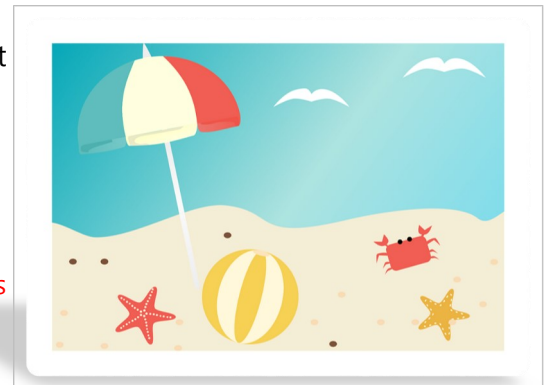
Bonne lecture à tous, prenez soin de vous et profitez pleinement de ce bel été.

L'équipe du RAMPE



**Information importante** : Le RAMPE sera fermé les deux premières semaines du mois d'Août : **du 3/08/20 au 14/08/20.**

Le reste de l'été le RAMPE reste ouvert.



**Prochaine édition du Petit Journal** : Octobre 2020

Le RAMPE assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au **02 85 29 12 20** ou par mail

**[rampe@comcomsudsarthe](mailto:rampe@comcomsudsarthe)**

A ce jour, les rendez-vous physiques sont extrêmement limités et se font **uniquement sur l'antenne de Aubigné Racan : place des AFN.**

# Actualités

## RAMPE

Un départ et un retour pour la rentrée ! Cécile Bertin qui remplace Marie-Laure Farcy au sein du service RAMPE et Service Familles repart vers de nouveaux horizons pour cette rentrée. Nous tenons particulièrement à remercier Cécile pour son implication, son professionnalisme mais aussi sa joie de vivre accompagnée de son humour ! Nous lui souhaitons une bonne continuation.



*merci*

Nous félicitons Marie-Laure pour l'arrivée de son petit garçon ! C'est avec plaisir que nous la retrouverons en septembre au sein du RAMPE.

## Formations rentrée 2020

La situation exceptionnelle liée au covid-19 a chamboulé le calendrier des formations pour les assistantes maternelles. De ce fait, une réorganisation s'est mise en place :

| Formations fin d'année 2020    |  |
|--------------------------------|--|
| Recyclage SST                  | 26 Septembre 2020 (à confirmer)                  |
| Parler avec un mot et un signe | 10 Octobre, 21 et 28 Novembre 2020<br>A Mansigné |

## Jeux et rencontres - Septembre 2020

Les jeux et rencontres ont été suspendus en raison du covid-19. Dans ce contexte inédit, l'équipe du RAMPE se tient au fait de l'actualité et vous donnera plus d'informations tout au long de l'été.

Normalement nous pourrions les remettre en place à la rentrée, c'est pourquoi nous allons proposer des pré-inscriptions (document ci-joint au mail). Ce principe permet aux assistantes maternelles d'anticiper leurs inscriptions pour la rentrée.

# Le RAMPE

## Rôle et missions d'un RAMPE :

Le Relais Assistants Maternels (RAM) doit être agréé par la CAF et répondre aux objectifs de la COG (convention d'objectif globale) 2018-2022 pour :

- Faciliter la recherche de mode de garde pour les parents
- Accompagner le parent employeur et l'assistant maternel sur ses droits et devoirs
- Mettre en place des formations continues pour les assistants maternels
- Proposer des temps informels (jeux et rencontres, réunion d'échanges, conférence...)

## Selon le Guide référentiel de la CAF :

Les Relais Assistants Maternelles Parents Enfants (RAMPE ou RAM) ont une mission d'information de 1er niveau tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

Les RAM délivrent un premier niveau d'information générale en matière de droit du travail et orientent les parents et les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques (DIRECCTE, Pajemploi, CAF,...). Les animatrices du RAMPE ne sont pas habilitées à faire les calculs (congrés payés, mensualisation, régularisation...) mais peuvent expliquer les méthodes à partir d'exemple.

Les RAM sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

Ils offrent également un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles et d'accompagnement à la parentalité.

### ⇒ En direction des parents :

Les RAM informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.

### ⇒ En direction des professionnels :

Les RAM informent :

- Tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice des métiers ;
- Les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- Les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance.

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur :

[https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/351/Partenaires/RAM/Ram\\_Guide\\_referentiel.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/351/Partenaires/RAM/Ram_Guide_referentiel.pdf)

# Législation



## Mise en place de l'exonération sur les heures complémentaires / supplémentaires

Voté dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, le principe de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 nécessitait la parution d'un texte réglementaire pour être vraiment effectif. C'est chose faite avec un décret du 24 janvier 2019.

Cette mesure n'a pas pu être mise en vigueur tout de suite par le centre national Pajemploi puisque en parallèle d'autres réformes importantes ont été mises en places : celle du Complément Libre Choix du Mode de Garde, du prélèvement à la source. De ce fait cette mesure a donc été appliquée rétroactivement et la situation de chaque salarié concerné a été régularisée en Mai et Juin 2020.

Les assistantes maternelles qui ont effectué des heures complémentaires et supplémentaires entre Janvier 2019 et Avril 2020, ont vu leurs bulletins de salaire mis à jour. En effet, ceux-ci intègrent désormais l'exonération liée à ces heures que vous retrouvez à la ligne « Montant de l'exonération au titre des heures complémentaires et majorées. »

En parallèle, les parents employeurs ont reçu le montant de la régularisation. Si vous avez opté pour Pajemploi +, le montant de la régularisation a été versé sur le compte bancaire de l'assistante maternelle entre mi-Mai et début Juin 2020.

Puis, à partir du 25 mai, le montant de l'exonération sera calculé automatiquement pour la déclaration du mois de mai 2020, ainsi que pour les prochaines déclarations.

**Pour toute question, vous pouvez contacter le centre national Pajemploi à l'adresse mail dédiée :**

[pajemploi.exo@urssaf.fr](mailto:pajemploi.exo@urssaf.fr)

# Et après le confinement ?

A l'heure du déconfinement, beaucoup d'assistantes maternelles et de familles vont se retrouver. Ces nombreux mois n'ont pas été vécus par chacun de la même façon. Il convient de prêter une attention toute particulière aux jeunes enfants qui ont été isolés de relations sociales hormis celles du cercle familial. Tout a été suspendu pour ces enfants et le retour chez l'assistante maternelle risque de ne pas être tout de suite « comme avant ». Chacun va devoir « **ré-apprendre** » à **se connaître**, se retrouver. Le développement psycho-moteur se développe très rapidement chez le jeune enfant, alors en trois mois il y en a probablement eu du changement !

L'assistante maternelle a un rôle essentiel en tant que professionnelle de la petite enfance, elle devra observer l'enfant et s'adapter pour l'accueillir dans les meilleures conditions possibles. Si le plaisir de se retrouver est grand pour l'assistante maternelle, il l'est également pour l'enfant, mais celui-ci peut cependant manifester des inquiétudes, des pleurs, mettre de la distance au moment des retrouvailles. C'est normal l'enfant a besoin de temps ! C'est un **nouveau temps d'adaptation** qui va débiter. Alors comme chaque assistante maternelle sait le faire, prenez le temps de **rassurer** cet enfant qui a grandi, laissez lui le **temps** de se rendre compte que vous êtes là pour prendre soins de lui et qu'avec vous il est en sécurité !

**Favoriser les échanges** avec les parents, prenez le temps de connaître ce qui s'est passé pour cet enfant au niveau de son rythme de vie, de son développement, de son sommeil, de son alimentation, de ses nouveaux acquis mais aussi de recueillir les inquiétudes des parents...

Seuls face à leur propre enfant ces derniers mois n'ont pas toujours été simples pour les parents. La complexité du confinement pour associer vie de famille, école à la maison, télétravail en étant H24 les uns avec les autres a pu, à certains moments, être compliqué pour les parents. Probablement beaucoup de remise en question, de culpabilité, d'épuisement pour certains... En tant que professionnelle de la petite enfance, vous assistante maternelle êtes là aussi pour **les écouter, les rassurer, les accompagner** !

Pour chaque assistante maternelle, ces mois de confinement n'ont pas non plus été faciles à vivre ! Chacune de vous a dû également gérer sa vie de famille, l'école à la maison, l'accueil des enfants parfois, ou les inquiétudes liées à la baisse d'activité. Et puis il faut de nouveau accueillir des enfants avec beaucoup de mesures pour se protéger et protéger chacun ! Le sentiment d'être délaissée car peu d'information sur les possibilités et les conditions d'accueil. La fatigue engendrée liée au travail supplémentaires que demande l'organisation pour accueillir l'enfant comme par exemple le temps passé à la désinfection du logement, des jeux, des jouets, etc... En tant qu'assistante maternelle pensez aussi à **prendre soins de vous**, la PMI reste à votre écoute mais les animatrices du RAMPE le sont aussi. N'hésitez pas à nous contacter pour échanger, être écouté, être orienté, les animatrices du Rampe essaierons de faire de leur mieux pour vous accompagner !

**Prenons soin et veillons chacun les uns sur les autres en toute bienveillance !**

Retrouvez des informations liées à l'exercice du métier d'assistante maternelle dans le nouveau guide ministériel -Covid-19- Phase 3, sur le site du département de la Sarthe :

[https://www.sarthe.fr/sites/sarthe.fr/files/atoms/files/dgcs-modes\\_accueil\\_0-3ans-phase3-vdef\\_0.pdf](https://www.sarthe.fr/sites/sarthe.fr/files/atoms/files/dgcs-modes_accueil_0-3ans-phase3-vdef_0.pdf)



# Comment faire un avenant ?

Au cours de la relation de travail, une des deux parties peut, pour différentes raisons personnelles ou professionnelles, souhaiter modifier les termes du contrat de travail. *Par exemple : un parent souhaite modifier le contrat de travail car son enfant rentre à l'école, ce qui engendre une diminution du nombre d'heures chez son assistante maternelle.*

Toute modification d'un élément essentiel du contrat de travail doit être négociée et faire l'objet d'un « avenant au contrat ».



Pour bien comprendre :

|   | Nécessite un avenant | Ne nécessite pas un avenant |
|---|----------------------|-----------------------------|
| Rémunération contractuelle de la salariée (hors évolution des minima légaux)  | X                    |                             |
| Durée du travail  | X                    |                             |
| Ajout/modification de clauses au contrat                                      | X                    |                             |
| Horaires de travail (changement léger ou ponctuel)                            |                      | X                           |
| Horaires de travail (changement conséquent sur l'ampleur ou la vie familiale) | X                    |                             |
| Modification du nombre d'heures majorées/supplémentaires/complémentaires      |                      | X                           |
| Adhésion à <a href="#">Pajemploi+</a>   |                      | X                           |

En cas de changement d'horaires de travail léger ou ponctuel, même si un avenant n'est pas nécessaire il faudra tout de même se référer au délai de prévenance instauré entre l'employeur et le salarié au contrat de travail.

Pour résumer, les modifications portant sur la rémunération, la durée du travail, l'ajout ou la suppression d'une clause du contrat ou un changement conséquent de l'horaire de travail peuvent faire l'objet d'un avenant. Il est également important de le détailler au maximum.

Cet avenant doit être signé des deux parties pour être validé et appliqué !

# Modèle d'avenant\*

## AVENANT AU CONTRAT



Date d'établissement du contrat initial : .....

Date d'effet de l'avenant : .....

Concerne l'accueil de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

**Entre l'employeur :**

Nom : ..... Prénom : .....

**Et le ou la salarié(e), en qualité d'assistant(e) maternel(le) :**

Nom : ..... Prénom : .....

### OBJET ET CONTENU DE LA MODIFICATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Cet avenant doit être établi en double exemplaire et signé des deux parties**

Fait à ....., le .....

Signatures (précédées de « lu et approuvé ») :

De l'employeur :

De l'autre parent :

Du responsable légal :

Du salarié



Il est possible d'ajouter des annexes à cet avenant. Exemple : planning.

Si vous souhaitez ce modèle d'avenant, n'hésitez pas à contacter le Rampe.

# Un enfant ne fait jamais exprès

## **Un enfant ne fait jamais exprès ...mais il sait ce qu'il fait ! Le rôle des adultes dans le développement de la communication**

Nous savons qu'avant l'âge de 5-6 ans, **l'immaturation du cerveau ne permet pas au jeune enfant de contrôler ses comportements** lorsqu'il est traversé par de l'émotion, de l'insécurité, de la tension : il ne choisit pas de s'énerver.

Nous savons aussi que le jeune enfant a, de façon très précoce, des capacités étonnantes **d'observation et d'association entre les évènements**. Dès leur naissance, les bébés mettent en mémoire tout ce qu'ils vivent. Ils font d'abord des liens de simultanéité. Par exemple, ils associent le bruit des clés ou de la sonnette ou le bruit de pas avec l'arrivée de quelqu'un, la mise du manteau avec le fait de sortir.

Le bébé fait alors des statistiques, il peut ainsi prévoir et anticiper. Ainsi il apprend et comprend le monde qui l'entoure. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est si important d'apporter des repères, de la continuité, de la cohérence dans son environnement.

Les chercheurs ont aussi mis en évidence que les bébés ont des **connaissances précoces, voire intuitives** de certaines lois physiques, avant même qu'ils ne puissent raisonner. Ainsi un objet qui disparaît derrière un écran et ressort sous une autre forme, une balle qui reste en l'air au lieu de tomber, déclenchent chez les bébés de l'étonnement. Ainsi ils font des **liens entre leurs comportements, leurs gestes, et ceux des adultes**.

L'enfant cherche alors à **vérifier ces liens**, il expérimente ce que lui-même peut déclencher pour confirmer les effets de ses actions. Il constate qu'un sourire ou une mimique de sa part déclenche le plus souvent un sourire, que tels sons ou tels pleurs déclenchent une réponse. Il constate que lorsqu'il fait tomber sa cuillère, l'adulte la ramasse et lui redonne. Il a alors du plaisir ainsi à anticiper telle réaction, à entrer dans des jeux de communication avec les adultes.

Il les vit puis peut les initier. Il pointe du doigt pour nous faire regarder dans telle direction et nous amener à lui parler de cet objet, voire le lui apporter. L'enfant et l'adulte sont en relation. Ils communiquent, ils dialoguent. **L'enfant a besoin de recevoir ces réponses à ces manifestations**. S'il n'y a pas de réponse, l'enfant risque soit de ne plus s'exprimer, soit de demander encore plus fort. Il vit alors une situation de stress et d'angoisse insurmontables et négatifs pour son développement.



L'enfant ressent des émotions fortes qu'il ne maîtrise pas. Il est aussi initiateur, sujet, acteur, actif. Il constate que crier fait réagir. Il sait le plus souvent comment faire rire. Il peut choisir dans son répertoire d'actions. Même s'il ne peut se représenter ce que nous pensons, même s'il ne peut freiner et contrôler lui-même, ses réactions émotionnelles corporelles, il sait aussi déclencher nos comportements.



# ...mais il sait ce qu'il fait !

Aux adultes de **réfléchir à leurs réponses, réactions et comportements**. Nous tentons de répondre à l'ensemble de ses besoins à la fois physiologiques, de relation, d'attention, de mouvement. Cela ne signifie pas dire toujours oui à sa demande, cela veut dire répondre à ses besoins profonds de sécurité affective, de communication, de compréhension devant ses ressentis de frustration, d'impatience, de fatigue. « *Oui, je te vois, je comprends que tu ressens, ce que tu veux, que c'est dur d'attendre, de partager* » ...

Par exemple, il est facile de constater en crèche que les enfants pleurent plus au moment où l'adulte se prépare à choisir à quel enfant suivant il va donner le repas. Lorsque les enfants savent à l'avance à quel moment le repas leur sera donné après quel autre enfant, lorsqu'ils sont ainsi tranquilisés, on constate qu'ils pleurent moins.

Les enfants peuvent donc **agir sur nous, parce qu'ils associent leurs actions et nos réactions**. Ce ne sont pas des caprices, c'est parfois leur façon d'expérimenter leurs capacités d'action, de vérifier la **permanence de nos modes de réaction**.

Si par exemple, nous rions lorsqu'un enfant jette un objet, il expérimentera comment nous faire rire. Si lorsqu'il pleure pour obtenir quelque chose, nous lui donnons systématiquement, il saura comment l'obtenir. Si lorsqu'il crie, nous crions, il saura comment nous faire crier.



Nous sommes aussi **des « modèles » pour les enfants** et pour cela aussi, il est important de faire attention à nos réactions. Les enfants intègrent tout ce qu'ils voient autour, et en particulier nos façons de faire. Ils sont alors un peu comme nos miroirs. Dans des situations analogues, ils risquent alors de faire les mêmes gestes, utiliser les mêmes mots, et avoir le même style de réactions : impatiences, colères, énervements...

Finalement accompagner les enfants, cela nécessite beaucoup d'**énergie**, d'attention, de présence, de paroles justes, d'**équilibre** entre les non et les oui. Il s'agit de prendre en compte à la fois leurs immaturités et leurs capacités. Oui, l'enfant sait ce qu'il fait et en même temps il a vraiment besoin que l'adulte lui réponde et reconnaisse son émotion.

# Snoezelen

Selon l'association Snoezelen France, le snoezelen est une activité vécue dans un **espace spécialement aménagé**, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, dont le but est de recréer une ambiance agréable. C'est une pratique de relaxation consistant à créer un environnement proposant des sollicitations sensorielles générant du plaisir et de la détente, en faisant **appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher**.

Côté matériel, on peut commencer doucement, avec une petite caisse, qui va devenir une malle, puis une armoire... Une salle multisensorielle Snoezelen se présente comme un **espace assez réduit** (une dizaine de mètres carrés au maximum, afin de préserver l'aspect intime). L'endroit est plongé dans la **pénombre**, les ouvertures éventuelles étant soigneusement occultées par d'épais rideaux. On y distingue souvent **trois zones** :

- \* **La blanche**, aménagée de tapis, de modules en mousse (poufs, chauffeuses, banquettes...) et consacrée à la détente ;
- \* **La noire**, peuplée de jeux de lumière visant à stimuler l'imaginaire et la sensorialité de l'enfant, via des fibres optiques, des colonnes à bulles, des projecteurs et des veilleuses ;
- \* **L'interactive**, qui invite à l'exploration avec la mise à disposition d'objets aux textures différentes, à manipuler.

Autant d'objets qui peuvent être aisément issus d'une récupération de la vie quotidienne, à **moindre coût** : « *Au RAM, mais aussi à mon domicile, j'utilise une boîte à camembert remplies de plumes, de bouchons ou de billes, des bouteilles d'eau remplies de paillettes ou de gel, des pochettes transparents fermées avec de la peinture dedans, des jouets sonores à piquants pour chien et chat, des brosses à cheveux, des plumes, des balles...* » témoigne Alice Gustave-Picoury, président du RAM Les Bout'Choux, à Rillieux-la-Pape (Rhône).

En guise de **lumières clignotantes**, des guirlandes de Noël enchanteront tout autant les petits. A tout cela peuvent s'ajouter d'autres éléments sensoriels : **atmosphère parfumée, musique douce** ou ambiance sonore rappelant la nature (roulement de vagues, chants d'oiseaux, etc.), ventilateur... Une séance durer entre **15-20 minutes**, soit le matin ou aux moments calmes, ou encore pour faire retomber la tension nerveuse après une sortie à l'extérieur.



Si, à ce jour, aucune étude n'a évalué les effets de ce type d'atelier, toutes révèlent des bienfaits réels. « *Cette salle apporte aux bébés un réel moment d'apaisement, hors du tumulte des espaces collectifs*, estime Rhéa Pialat assistante maternelle en MAM.

Véritable sas de décompression, la séance Snoezelen marque une rupture dans le rythme de la journée.

*Elle permet aux enfants de se relaxer profondément et d'entrer en contact avec l'adulte dans un autre espace-temps, plus propice aux échanges et au bien-être.* » Ces temps constituent un plus en matière de pratique professionnelle. Ils sont propices au renforcement des **liens de confiance et d'affectivité** entre adultes et enfants, le tout dans le respect du tout-petit, de son rythme, de ses envies et besoins.

Enfin, les temps Snoezelen constituent, pour les professionnelles, elles aussi, un vrai moment de **détente, de relaxation et de plaisir**.

Extrait de l'article de Catherine Piraud-Rouet, L'assmat, n°182 - Avril / Mai 2020

# La parole de l'assistante maternelle

## Parler « un mot un signe »

*« Mon expérience personnelle m'a permis de **découvrir la langue des signes** et j'ai trouvé ça magique. Puis dans mon métier d'assistante maternelle, j'ai eu besoin de trouver des solutions pour mieux communiquer avec un enfant que j'accueillais et **accompagner son développement**. Ça a marché ! En peu de temps il a pu dire ses **besoins** au travers des signes que nous utilisons régulièrement, on se comprenait.*

*J'utilise la méthode du parler « un mot un signe », c'est-à-dire je traduis des mots de la vie quotidienne en signes que les enfants peuvent facilement identifier. Je dis toujours le mot en même temps que je fais le geste. Il y a eu des formations proposées par le Rampe, mais à ce moment-là je n'ai pas pu y participer, alors je me suis formée seule en faisant des recherches, en regardant des vidéos. J'ai complété une liste de plus de 200 mots au long de mes 4 années de pratique ! Et je révise régulièrement !!*

*Dès l'âge de 6 mois, je propose des signes à l'enfant à des **moments clés de la vie quotidienne** pour lui expliquer ce qui va se passer : je vais changer ta couche, c'est le moment de manger, de boire. Puis j'introduis d'autres signes au fur et à mesure : lire, jouer, chanter, sortir, chaussures. Mais surtout, je leur montre au plus tôt les signes pour qu'ils expriment leur **état physique** : fatigue, pipi, faim... ou bien leur **état émotionnel** : la colère, la joie, la peur, l'envie... Donc au début je leur montre le signe et puis ensuite ils le reproduisent. Leur mot préféré c'est « encore !! », surtout pour les gourmandises !*

*Les parents sont complètement d'accord pour que je propose les signes. Certains se l'approprient et l'utilisent à la maison. Sur le cahier de transmissions, je note les signes nouveaux et quand l'enfant signe en leur présence je leur explique à quoi cela correspond, si l'enfant n'est pas en mesure de le faire.*

*Je trouve que les enfants ont **moins de frustrations**. Ils ont plusieurs moyens à leur disposition pour exprimer leurs émotions. Je constate que cela développe leur **communication**, et contrairement à ce que l'on pense, cela leur permet de mieux s'exprimer verbalement ensuite. Et puis notre relation est encore plus personnalisée. Par exemple lorsqu'ils sont plusieurs, je m'adresse à chacun d'eux et pas seulement au groupe. Je mets encore plus d'intention dans mes mots, je regarde l'enfant quand je lui parle et je m'assure qu'il m'a compris, et inversement bien sûr !! Et le principal c'est que nous prenons beaucoup de plaisir : **les enfants aiment signer**, ils sont **curieux**, ils ont **envie**, et moi je partage avec eux ce plaisir ! »*

# Les ptits marmitons

**Le mug-cake cookie** *Petit \* marmite \* fait!*

- 1 Faites fondre le beurre au micro-ondes. Ajoutez le sucre et le jaune d'oeuf. Puis, mélangez.  
1 c à s de beurre, 2 c à s de cassonade, 1 jaune d'oeuf
- 2 Ajoutez la farine, mélangez.  
3 c à s de farine
- 3 Ajoutez le chocolat coupé en morceaux et une gousse de vanille.  
2 c à s de pépites de chocolat
- 4 Mélangez le tout et mettez 1 minute au micro-ondes à la puissance maximale.

EN 5 MINU

ATTENTION C'EST CHAUD!

Mmmh!

Bon appétit !

*Petit \* marmite \* fait*

## La minute bricolage

### Recycler du papier

#### Matériel :

- ◆ Des journaux et photocopies inutiles (attention, pas de papier glacé)
- ◆ Quelques pétales de fleurs ou feuilles d'arbres
- ◆ Peinture ou épices (facultatif)
- ◆ 2 rouleaux à pâtisserie
- ◆ 12 carrés d'éponge
- ◆ 1 bassine
- ◆ 1 mixer type « girafe »
- ◆ De l'eau

#### Comment faire ?

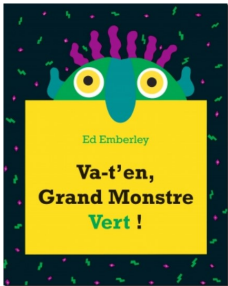
- 1/ Déchiqueter le papier et mettre les petits morceaux dans la bassine
- 2/ Verser de l'eau pour que le papier soit bien immergé, mélanger
- 3/ Mixer, puis « patouiller »
- 4/ Prélever une petite quantité de pâte, l'étaler sur un carré d'éponge
- 5/ Incruster des pétales, de la peinture ou des épices
- 6/ Mettre un carré d'éponge au-dessus
- 7/ Passer le rouleau à pâtisserie plusieurs fois afin d'essorer l'eau. Retirer le carré d'éponge supérieur puis le morceau de carton et le mettre à sécher.

Remarque : pensez à bien essorer les carrés d'éponge entre deux utilisations.



# La sélection littéraire

Assistants maternelles, pour rappel l'emprunt de livres est gratuit dans les bibliothèques du territoire donc n'hésitez pas !



Qui a un long nez bleu turquoise, deux grands yeux jaunes, et des dents blanches et pointues ? C'est le Grand Monstre Vert qui se cache à l'intérieur de ton livre. Mais il est à ta merci !

**Auteur :** Ed Emberley



Le monstre des couleurs est un peu inquiet. Aujourd'hui, il va à l'école pour la première fois... et il n'a aucune idée de ce qui va lui arriver ! Aussi enthousiaste qu'apeuré, il se sent submergé par un mélange d'émotions. Heureusement, son amie la petite fille est là pour le rassurer et le guider.

Petit à petit, il fait connaissance avec ses camarades, écoute une belle histoire racontée par la maîtresse, se régale à la cantine, s'amuse en cours de peinture.

L'école, ce n'est pas si mal finalement... On y retourne demain ?

**Auteur :** Anna Llenas

## Comptine

### La totomobile

#### Refrain :

Ah tut tut pouet pouet la voilà,

Ma totomobile,

Ah tut tut pouet pouet la voilà,

Qu'est-ce qu'elle fait donc là ?

**2/** Jour mémorable de sa deuxième sortie,

Elle est allée dans une pharmacie,

Dans une pharmacie ?

Aïe aïe aïe !

#### Refrain

**1/** Jour mémorable de sa première sortie,

Elle est allée dans une boulangerie,

Dans une boulangerie ?

Miam miam miam

**3/** Jour mémorable de sa troisième sortie,

Elle est allée dans une carrosserie,

Dans une carrosserie ?

Boum badaboum et patatras !

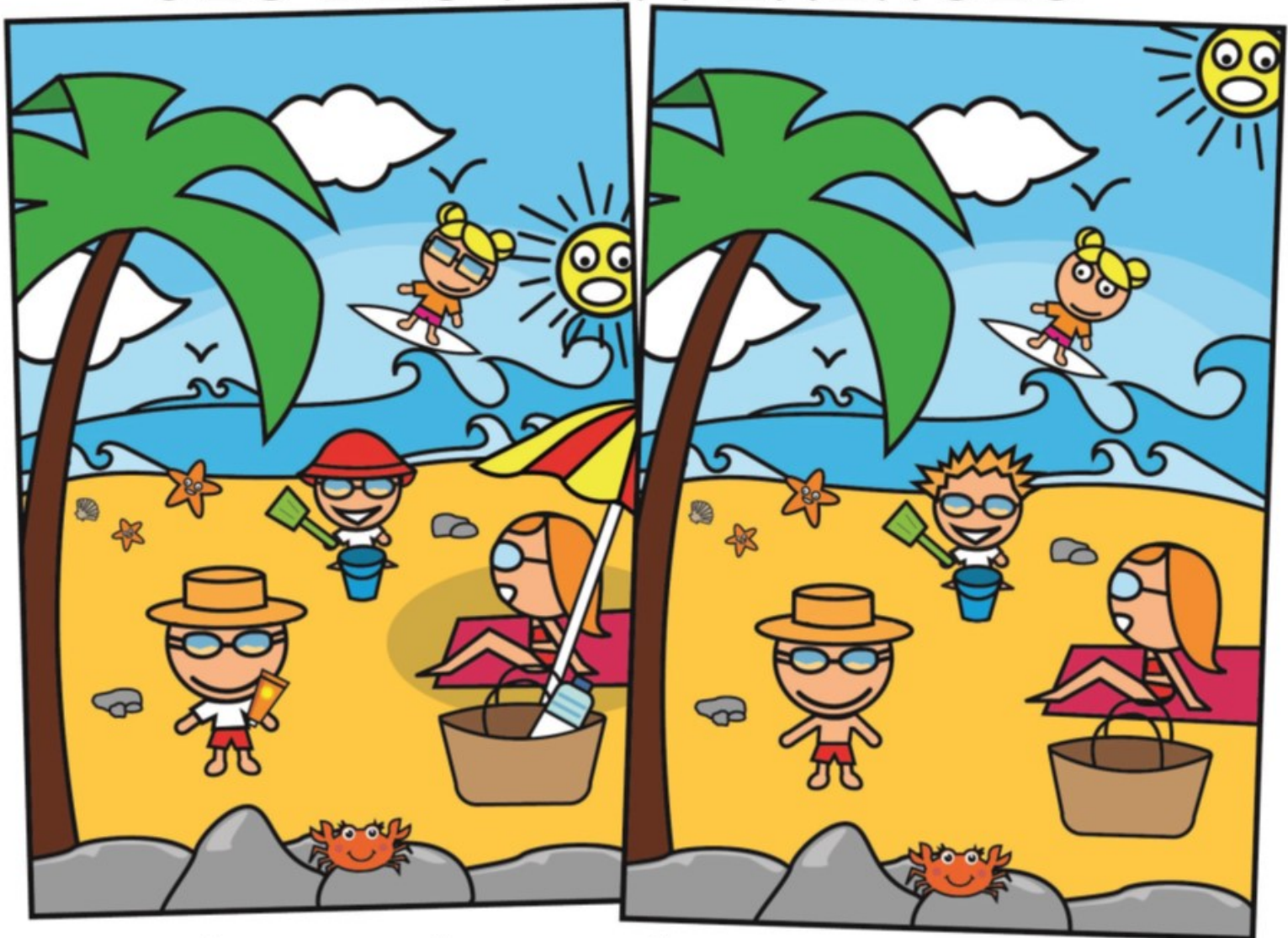


#### Refrain

Lien pour écouter la comptine : <https://www.youtube.com/watch?v=yUSwvhp86Rk>

# La page des enfants

## JEU DES 7 DIFFERENCES



LE SOLEIL N'EURAI NI MA PEU NI MES YEUX. JE ME PROTEGE !

A vos crayons  
de couleur!!!



# Coordonnées utiles

Bureau de Gestion des Agréments Conseil Départemental de la Sarthe :  
02.43.54.72.21

Bureau d'Evaluation des Agréments Conseil Départemental de la Sarthe :  
02.43.50.10.37

Contact PMI Vallée du Loir, antenne de Mayet et du Lude : 02.43.38.18.20

Conseil des Prud' Hommes : 02.43.83.77.55

DIRECCTE : 0 806 000 126

CIDFF : 02.43.54.10.37 (permanence mercredi après-midi et jeudi matin uniquement)

FEPEM : 0825 07 64 64 et [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

IRCEM : 0980 980 990 et [www.ircem.fr](http://www.ircem.fr)

PAJEMPLOI : 0 820 00 72 53 et [www.pajemploi.fr](http://www.pajemploi.fr)

POLE EMPLOI : 39 49

Assurance maladie : 36.46 et [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

CAF de la Sarthe : 0810 25 72 10 et [caf.fr](http://caf.fr)

MSA de la Sarthe : [msa-mayenne-orne-sarthe.fr](http://msa-mayenne-orne-sarthe.fr)

CRCESU : [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)



**Partenaires du  
Relais Assistantes  
Maternelles:**

